



Comment justifier votre Quotient Familial ?

La cotisation à un atelier peut être modulée selon le quotient familial (sauf atelier à tarif unique)

- 10 % pour un QF entre 901 et 1160
- 20 % pour un QF entre 651 et 900
- 30 % pour un QF entre 401 et 650
- 40 % pour un QF 0 et 400

Vous êtes allocataire de la CAF

Votre Quotient Familial figure sur les attestations de paiement que vous recevez.

Ces attestations peuvent aussi être éditées :

- à partir du site internet de la CAF (www.caf.fr)
- à partir des bornes en libre-service dans les accueils de la CAF 31

Vous n'êtes pas allocataire de la CAF

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition (ou de non-imposition).

$$\text{Quotient Familial Mensuel} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{(12 \times \text{Nombre de parts fiscales})}$$